

## **GARANTIE**

Les produits HELLA sont garantis au titre de la garantie légale des vices cachés et des produits défectueux. HELLA s'engage à fournir des produits conformes à la commande, dans les conditions fixées avec le Client. La garantie contractuelle s'applique pendant une période expirant vingt-quatre (24) mois après la date de livraison.

La garantie ne s'applique qu'aux produits facturés par HELLA et comportant de façon lisible les indications relatives à la marque et à la traçabilité ou l'étiquette de référence apposée par HELLA.

La garantie est exclue si la défectuosité est provoquée par des conditions anormales d'utilisation notamment : par des surcharges, par un entretien défectueux, par une application non spécifiée et non strictement définie à la commande, ou contraire aux précautions d'emploi fournies avec le produit, par un montage qui ne respecterait pas les instructions de HELLA ou qui serait contraire aux règles de l'art, par un stockage inadapté, par d'autres composants ou équipements additionnels, s'il est fait usage de pièces de rechange non-conformes aux pièces d'origine ou si des modifications sont apportées aux produits sans consentement express de HELLA, ou encore par une usure normale des produits.

Le Client doit dès la constatation d'un défaut ou d'une non-conformité des produits livrés en informer HELLA dans un délai de dix (10) jours par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut le Client perd son droit à garantie.

Une pièce est jugée défectueuse lorsque le défaut annoncé par le Client aura pu être réitéré par HELLA par référence et comparaison à des conditions normales d'utilisation dans le cadre d'une analyse technique réalisée par HELLA.

La garantie est expressément limitée au remplacement gratuit ou à la réparation des pièces défectueuses, ou au remboursement des produits à l'exclusion de toute indemnité pour quelque cause que ce soit. Les frais de main d'œuvre pour le démontage et le remontage de ces produits sur des véhicules ou autres matériels, et le cas échéant les frais de déplacement d'un monteur de notre société sont à la charge du Client.

Le choix entre le remplacement ou le remboursement du produit reconnu défectueux appartient exclusivement à HELLA

Les remplacements faits au titre de la garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée initiale de celle-ci (sauf si le produit s'avérait indisponible plus de quinze (15) jours).

Les produits ou éléments remplacés par HELLA deviennent sa propriété.

Toute demande de garantie doit faire l'objet de l'envoi par le Client d'un rapport dans lequel devront être précisé le numéro de dossier, le type de produit, le numéro de série éventuel du produit, le nombre d'heures d'utilisation, la date de réparation et plus généralement toute information nécessaire à l'individualisation et précise du produit considéré, ainsi que la description claire du défaut allégué.

Les retours de marchandises pour garantie, ou réclamations, doivent systématiquement faire l'objet d'une demande de dossier de retour. Ce numéro sera attribué exclusivement par le chargé de Clientèle, après l'examen du dossier comportant photocopie du bon de livraison ou de la facture correspondante.

Ce numéro doit impérativement figurer en gros caractère sur le colis (suremballage) retourné à HELLA, faute de quoi il sera systématiquement refusé et réexpédié aux frais du Client.

Toute demande de garantie soumise par le Client est considérée être en suspens jusqu'à ce que HELLA ait pris sa décision.

En cas de défectuosité reconnue sur plusieurs produits d'une même série, HELLA pourra, le cas échéant, prendre toute mesure pour mettre un terme à la défectuosité, telles que le renvoi d'une ou de pièce(s) d'une même série, ou le rappel des produits.